

Loi organique n° 58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Gender Equality · Good practice · Tunisie

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi organique n° 58 de 2017 a instauré la première loi tunisienne complète contre la violence à l'égard des femmes, supprimant l'échappatoire du mariage réparateur, mais des enquêtes indépendantes et une évaluation du Conseil de l'Europe ont révélé un budget faible et une méconnaissance de la loi (37 % l'ignoraient), ce qui affaiblit son application.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-11

[Government of Tunisia / UN Women Tunisia](#) — consulté le 2026-07-11

[UN Women - Tunisia Law on Ending Violence Against Women](#) — consulté le 2026-07-11

[Council of Europe South Programme - One-Year Assessment](#) — consulté le 2026-07-11

[PMC - From Legislation to Reality: GBV in Tunisia \(2023 survey\)](#) — consulté le 2026-07-11

Citer — Evidoria. *Loi organique n° 58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. ID persistant : 5a0b5ba7-8438-440e-b1c2-d1a39e9209c2.